



## Règlement *(version du 23/01/2020)*

### Les joueurs

- Toute personne ayant été avertie par voie orale ou écrite est susceptible d'être ChocoBLASTée.
- Toute personne ayant mangé des chocolaines (ou pains au chocolat pour les non-initiés) (ou croissants) lors d'un paiement (voir ci-dessous) est automatiquement considérée comme joueur.

### L'élément de base

- Un ChocoBLASTage est valable à partir du moment où le compte envoie au moins un mail à au moins deux des membres du groupe.
- La victime est tenue d'amener au moins une chocolaine par personne participante contenue dans la liste de diffusion du ChocoBLASTage.
- Le ChocoBLASTeur ET le ChocoBLASTé doivent impérativement être inclus dans la liste de diffusion du ChocoBLASTage.
- Si l'objet du message du ChocoBLAST n'est pas explicite, le corps du message lui se doit de l'être.
- Dans le cas où le ChocoBLASTeur est pris en flagrant délit de ChocoBLASTage, le ChocoBLASTeur devient le ChocoBLASTé et se doit de rapporter dès le lendemain des croissants et chocolaines.
- Tout moyen de communication numérique, du moment qu'il est pourvu d'une authentification, peut être utilisé pour ChocoBLASTER un collaborateur (sauf exception du chapitre "Les interdictions").

### Les interdictions

- Il est interdit d'utiliser des machines dont on ne peut pas verrouiller la session pour cause de travail en cours (à démontrer par le ChocoBLASTé).

- Il est interdit de ChocoBLASTER une personne n'ayant pas quitté la pièce contenant le poste de travail.
- Il est interdit d'envoyer les mails à l'aide d'un outil de prise en main à distance. Toutefois si le mot de passe est celui par défaut, le ChocoBLASTage est autorisé, voire vivement conseillé.
- Il est interdit d'envoyer les mails par le compte Unix d'une personne. Toutefois si le mot de passe est celui par défaut, le ChocoBLASTage est autorisé, voire vivement conseillé.
- Lorsque l'on ne peut pas verrouiller sa session, le règlement prévoit que l'on doit éteindre son écran afin de montrer que l'on a pensé à la sécurité.
- Il est interdit de protéger une personne en verrouillant sa session. Le protecteur subit alors la sentence et se voit ChocoBLASTé.
- Il est interdit d'utiliser des règles ou macros sur le client mail pour bloquer ou supprimer l'envoi de ChocoBLAST.
- Il est interdit d'utiliser le smartphone d'un joueur pour l'envoi de ChocoBLAST.
- Il est évident qu'un mail ne provenant pas du ChocoBLASTé ne peut être valide. Dans le cas d'une désignation par une autre personne, celle-ci devra, en pénitence, apporter les chocolaines durant les deux jours (ouvrables) suivants.

### Le paiement

- Toute personne ayant été ChocoBLASTée a dix jours ouvrés pour payer son amende.
- Tout ChocoBLASTage programmé sous forme de réunion ne peut être reporté qu'en cas de force majeure avec un mot de justification écrit par sa maman.
- Toute personne s'étant fait ChocoBLASTée voit la livraison de chocolaine augmenter (le nombre de personnes ou le nombre de



## Reconnu d'utilité publique

livraisons) si celle-ci ne s'est pas aperçue le jour même de son ChocoBLASTage !

- S'il n'y a pas de chocolaines, l'apport de croissant compte pour le paiement d'une demi-sanction.
- Toutefois, la règle précédente peut être abrogée, en cas de surconsommation de beurre et de chocolat : dans ce cas, des fruits peuvent accompagner le paiement de la sanction, qui devra contenir un élément chocolaté.
- En cas de non-paiement à la date annoncée, le paiement doit être effectué deux fois.
- Toute personne se disant inChocoBLASTable, si elle est ChocoBLASTée aura une sanction quadruplée.
- Si la victime est bretonne, les chocolaines seront opportunément remplacées par des crêpes au Nutella.
- Si la victime est bretonne et porte un ciré/manteau jaune, les chocolaines seront opportunément remplacées par des crêpes au Nutella avec de la chantilly.
- Toute personne faisant croire à une autre personne qu'elle a été ChocoBLASTée, alors que ce n'est pas le cas, est automatiquement ChocoBLASTée.

## Règles de vie et bon sens

Battement entre chaque ChocoBLASTage, pour un même ChocoBLASTé, à compter de la date du paiement :

- Service compris entre 2 et 10 personnes : 1 semaine de battement
- Service compris entre 11 et 20 personnes : 2 semaines de battement
- Service compris entre 21 et 30 personnes : 3 semaines de battement

Si un ChocoBLASTé est dans une période de battement (car récemment ChocoBLASTé), son

paiement sera délayé à la fin de la période de battement.

## Les litiges

- En cas de litiges, un comité se réunira pour trouver une solution.

## La générosité

- Toute personne qui le souhaite peut dans un élan de générosité apporter spontanément des chocolaines. Elle devra précédemment en avertir les bénéficiaires au moins 24h à l'avance pour éviter des apports simultanés.
- La générosité ne peut être mise en avant pour se soustraire à un paiement.

## Auto-ChocoBLASTage

- Afin de faire perdurer l'esprit du ChocoBLASTage, il faut citer l'auto-ChocoBLASTage qui consiste à offrir des chocolaines pour une raison particulière (à l'inverse des actes de générosités) parmi les fêtes, les anniversaires et les pots de départ.

## Délation

- La délation, c'est mal !!! La ChocoPOLICE est là pour ça, chacun son travail. C'est double punition pour le délateur !

## Reports

- En cas d'indisponibilité (pour cause de force majeure : congés, maladie ...), le jour désigné par le ChocoBLASTé, la sentence pourra être reportée dans les 10 jours suivants.